

REPUBLIQUE DU TCHAD
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS
SECRETARIAT D'ETAT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES ROUTES

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**TITRE DU PROJET : PROGRAMME DE FACILITATION DES
TRANSPORTS SUR LES CORRIDORS DOUALA-
BANGUI ET DOUALA-NDJAMENA**

1 Le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu du Fonds Africain de Développement un don en diverses monnaies pour financer le coût du Programme de facilitation des transports sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'Djaména . Il se propose d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les Services de consultants pour l'étude de la gare routière de NDjaména au Tchad.

2 Les services comprennent l'étude complète d'aménagement d'une gare routière à N'Djaména, notamment l'étude de faisabilité, l'étude technique détaillée, l'étude institutionnelle et financière pour la gestion de la gare routière et la préparation des dossiers d'appel d'offres. Cette étude devra tenir compte de l'étude d'opportunité pour l'amélioration du stationnement des véhicules approvisionnant N'Djaména réalisée en 2005.

3 Les firmes intéressées sont invitées à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Elles doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de prestations analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Ils peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4 Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires sur l'étude à l'adresse indiquée ci-dessous :

A l'attention de Monsieur le Directeur Général des Routes
Agence d'exécution du projet : Coordination Projets BAD/ Direction des Investissements
Routiers/Direction Générale des Routes
B.P. 436 N'Djamena (Tchad), Route de Farcha
Tél. (235) 52 43 76/ 52 72 58 – Fax : (235) 52 37 09 – E Mail : drtchad@intnet.td

5 Le dossier de Manifeste d'intérêt devra parvenir à l'adresse ci dessus au plus tard le **30 avril 2010 à 11 heures** (heure locale) et porter expressément la mention « Manifestation d'intérêt pour l'étude de la gare routière de Ndjaména » :

6 Une liste restreinte de six (6) firmes sera établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants du groupe de la Banque Africaine de Développement, édition de mai 2008. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'emprunteur d'inclure ce consultant dans la liste restreinte.